La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le fichage bancaire (FICP, FCC), simplement

« Être fiché à la Banque de France » fait peur, mais recouvre des situations très différentes. Bonne nouvelle : ce n'est jamais définitif, et on peut toujours en sortir.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Il existe deux fichiers principaux à la Banque de France : le **FICP** (crédits) et le **FCC** (chèques et cartes).

02

On y est inscrit après un **incident non réglé** ; l'inscription est **limitée dans le temps**.

03

Être fiché ne prive **pas** de compte : le **droit au compte** reste garanti.

EN CLAIR

incident caractérisé

Un simple retard vite rattrapé ne suffit pas. On parle d'incident **caractérisé** quand l'impayé atteint un certain niveau et **dure** (par exemple deux mensualités de crédit non réglées). C'est ce seuil qui déclenche l'inscription au FICP, pas le moindre accroc.

LE PIÈGE À ÉVITER

Payer une société qui promet de vous « déficher » rapidement contre de l'argent. C'est **inutile et souvent une arnaque** : le défichage est **gratuit** et se fait automatiquement une fois l'incident régularisé. Adressez-vous directement à votre banque ou à la Banque de France.

À RETENIR

- **FICP** = crédits impayés / surendettement ; **FCC** = chèques sans provision et carte.
- Fiché ≠ sans banque : le **droit au compte** reste garanti.
- L'inscription est **temporaire** (souvent 5 ans) et **levée si vous régularisez**.
- Le défichage est **gratuit** : méfiez-vous des offres payantes.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.